



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - ☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2010

#### **2010-25** RECRUTEMENT D'UN AGENT DE SAISIE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN OCCASIONNEL

L'an deux mille dix, le jeudi 14 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 8 juin 2010, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sur la commune de SAINT HERBLAIN, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17  
Votants : 18

**Titulaires présents :**

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

**Suppléants présents :**

Monsieur Robert MACE, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

**Excusés:**

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

**Titulaires ayant donné pouvoir :**

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire ayant donné pouvoir à M. Bernard CLOUET

**Secrétaire de séance : M. Maurice PERRION**

## **2010-25** RECRUTEMENT D'UN AGENT DE SAISIE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN OCCASIONNEL

Vu les dispositions de l'article 3, alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Il est apparu nécessaire de constituer une base de données complète des informations figurant sur l'ensemble des factures de travaux payées en 2009 afin d'appréhender de manière précise l'utilisation qui est faite du bordereau des prix unitaires. Ce travail permettra également de réaliser des requêtes et apportera des informations précieuses sur les adaptations à apporter au marché de travaux. Cette mission ponctuelle et relativement longue ne peut être réalisée, faute de temps, par le personnel du SYDELA.

Par délibération n°2010-13 du 27 mai 2010, le comité syndical avait ouvert un poste pour une durée d'un à deux mois en vue de satisfaire à cette mission.

Il s'avère que des tâches complémentaires doivent être menées en vue de compléter la base de données précédemment créée.

Le comité décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi temporaire pour faire face à ce besoin occasionnel,
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
  - Rémunération : compte-tenu des qualifications requises pour mener à bien cette mission, ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
  - Durée du poste : trois mois.

*Les services du SYDELA feront appel au service remplacement du centre de gestion afin de pourvoir à ce poste.*

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

